**DOSSIER TYPE DE PASSATION DE MARCHES**

**Dossier type de
Pré-qualification pour la passation de marchés de travaux & Guide de l’Utilisateur**

**(Pour utilisation avec un processus d’appel d’offres)**



**JANVIER 2017**

Ce document est protégé par le droit d'auteur.

Ce document ne peut être utilisé et reproduit qu'à des fins non-commerciales. Toute utilisation commerciale, y compris, sans que cette liste soit limitative, la revente, l’exigence de paiement pour y avoir accès, pour le redistribuer, ou pour effectuer des travaux dérivés tels que des traductions non officielles basées sur ce document n'est pas autorisée.

**Révision**

**Janvier 2017**

La révision de janvier 2017 incorpore des modifications visant à renforcer la performance dans le domaine environnemental et social, et en matière d’hygiène et de sécurité. Des améliorations rédactionnelles ont également été apportées.

**Juillet 2016**

La version de juillet 2016 incorpore plusieurs modifications reflétant le Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs en date de juillet 2016 (le Règlement de Passation des Marchés).

**Préambule**

Le présent Dossier type de pré-qualification (DTP) pour la passation des marchés de travaux a été préparé par la Banque mondiale et repose sur le document-cadre intitulé « Document de pré-qualification pour la passation des marchés de travaux » préparé par les Banques Multilatérales de Développement et les Institutions Financières Internationales. Ce document reflète les meilleurs usages de ces institutions.

Le DTP doit être utilisé par l’Emprunteur, avec des modifications minimales en tant que de besoin et de manière acceptable par la Banque, lorsqu’un processus de pré-qualification précède l'appel d’offres pour la passation des marchés de travaux dans le cadre d’un Appel d’offres pour des projets financés en totalité ou en partie par la Banque.

**Préface**

Ce DTP a été mis à jour afin de refléter les *Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement* en date de juillet 2016 (les Règles de Passation de Marchés). Le présent Dossier Type de Pré-qualification (DTP) est à utiliser pour la passation des marchés de travaux financés par la BIRD ou l’AID dans le cadre de projets pour lesquels l’Accord de Financement se réfère aux Règlements de Passation de Marchés.

Pour toutes questions relatives à ce DTP, ou pour obtenir des informations sur la passation des marchés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, s’adresser à :

Chief Procurement Officer

Département des normes, passation des marchés, et gestion financière (OPSPF)

The World Bank

1818 H Street, N.W.

Washington, DC 20433 U.S.A.

http: //www.worldbank.org

**Dossier Type de Passation de Marchés**

**Description sommaire**

**Avis de Pré-qualification**

Un formulaire d’Avis de Pré-qualification est joint ci-après. Ce formulaire doit être utilisé par l’Emprunteur.

**Dossier de Pré-qualification : Passation de Marchés de Travaux**

**PARTIE 1 – PROCÉDURES DE PRÉ-QUALIFICATION**

**Section I - Instructions aux candidats (IC)**

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu’ils préparent et soumettent leur candidature pour la pré-qualification. On y trouve aussi des informations sur l’ouverture et l’évaluation des candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications**.

**Section II - Données particulières de la pré-qualification (DPP)**

Cette Section inclut les dispositions qui sont spécifiques à chaque pré-qualification et complète les informations ou les conditions énoncées à la Section I, Instructions aux Candidats.

**Section III - Critères et conditions de pré-qualification**

Cette Section inclut les méthodes, critères et conditions à utiliser pour décider comment les Candidats seront pré-qualifiés puis invités à soumettre une offre.

**Section IV - Formulaires de candidature**

Cette Section inclut la Lettre de candidature et les autres formulaires qui constituent le Dossier de candidature.

**Section V - Pays éligibles**

Cette Section contient les renseignements concernant les critères d’éligibilité.

**Section VI - Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption**

Cette Section se réfère aux règles de la Banque en matière de fraude et corruption applicable au aux marchés financés par la Banque mondiale.

**PARTIE 2 - SPÉCIFICATION DES TRAVAUX**

**Section VII. Étendue des Travaux**

Cette Section inclut une description sommaire, le calendrier de réalisation et d’achèvement, les spécifications techniques et les plans des Travaux qui font l’objet de cette pré-qualification.

**Avis spécifique de passation de marché**

**Modèle de Formulaire**

**Avis de Pré-qualification**

*[****Insérer : nom du pays****]*

*[****Insérer : nom du projet****]*

*[Insérer :* Brève description des Travaux]

*[insérer le Secteur]*

*[Insérer :* No. du prêt/crédit/don*]*

*[Insérer la référence de la pré-qualification selon le Plan de Passation des Marchés*

1. Le *[insérer le nom de l’Emprunteur/Bénéficiaire/Récipiendaire]* *[a reçu/a fait la demande/entend solliciter]* un financementauprès de la Banque mondiale pour couvrir le coût du *[insérer le nom du projet]*, et entend affecter une partie du produit de ce *[prêt]* aux paiements relatifs au marché[[1]](#footnote-2) pour *[insérer le nom du marché][[2]](#footnote-3).*

2. Le *[insérer le nom du Maître de l’Ouvrage]* entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour *[insérer une brève description des travaux ou des produits, y compris les quantités, la situation du projet et tout autre renseignement nécessaire pour permettre aux Candidats potentiels de décider s’ils souhaitent répondre à l’appel à candidatures. Ces renseignements peuvent inclure les éléments clés du Dossier de Pré-qualification et les conditions essentielles de pré-qualification ou celle exigeant une spécialisation]*. Les invitations à soumissionner sont prévues être lancées en *[insérer mois et année]*.

3. La pré-qualification se déroulera conformément aux procédures de pré-qualification spécifiées dans les Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d’Investissementen date de *[insérer la date des Règlements applicables selon l’accord de financement] ;* elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères d’éligibilité, tels que définis dans les Règles de Passation de Marchés.

4. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès de *[insérer nom du Maître de l’Ouvrage]* (dont l’adresse figure ci-après) *[préciser l’adresse à la fin du document]* de *[insérer les heures de bureau,* Par exemple, 0900 à 1700 heures*]*. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en *[insérer la langue]* en en faisant la demande écrite à l’adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de *[insérer montant en monnaie locale]* ou en *[insérer le montant dans une monnaie convertible spécifiée]*. La méthode de paiement sera *[insérer la méthode de paiement]*. Le document sera envoyé par *[insérer la procédure d’expédition]*.[[3]](#footnote-4) *[insérer « Les documents peuvent également être achetés électroniquement conformément aux procédures décrites dans l’Annexe au présent Avis de pré-qualification » si l’achat et le dépôt électroniques sont des options prévues.]*

5. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l’adresse ci-après avant le *[insérer la date]*. Les dossiers de candidatures reçues en retard pourront être rejetés.

*[Insérer le nom du bureau]*

*[Insérer le nom du responsable]*

*[Insérer l’adresse postale]* et/ou *[Insérer l’adresse]*

*[Insérer le numéro de téléphone, indiquer le préfixe du pays et de la ville]*

*[Insérer le numéro de télécopie ou de câble]*

*[Insérer l’adresse électronique]*

*[Insérer Site internet]*

**Dossier de pré-qualification**

pour la passation de marchés de travaux de :

*[insérer l’identification des Travaux]*

**Avis de pré-qualification :** *[insérer la référence]*

**Appel d’Offres No :** *[insérer la référence conforme au plan de passation des marchés]*

**Projet :** *[insérer la référence]*

**Maître de l’Ouvrage :** *[insérer le nom complet du Maître de l’Ouvrage]*

**Pays :** *[insérer]*

**Emis le :** *[insérer la date de mise à disposition des dossiers de pré-qualification aux candidats]*

**(Ce document de pré-qualification est utilisé pour le processus d’appel d’offres)**

Document Standard de Pré-qualification

**Table des matières**

[PARTIE 1 - Procédures de pré-qualification 2](#_Toc488742621)

[Section I - Instructions aux candidats 3](#_Toc488742622)

[Section II - Données particulières de la pré-qualification 22](#_Toc488742623)

[Section III. Critères et conditions de qualification 27](#_Toc488742624)

[Section IV - Formulaires de candidature 36](#_Toc488742625)

[Section V - Pays éligibles 57](#_Toc488742626)

[Section VI - Régles de la Banque en matière de Fraude et Corruption 59](#_Toc488742627)

[PARTIE 2 - Spécifications des Travaux 62](#_Toc488742628)

[Section VII - Etendue des Travaux 63](#_Toc488742629)

PARTIE 1 - Procédures de pré-qualification

Section I - Instructions aux candidats

Table des matières

[A. Généralités 5](#_Toc490038809)

[1. Objet du Marché 5](#_Toc490038810)

[2. Origine des fonds 5](#_Toc490038811)

[3. Pratiques de fraude et corruption 6](#_Toc490038812)

[4. Candidats admis à concourir 6](#_Toc490038813)

[5. Eligibilité 8](#_Toc490038814)

[B. Contenu du Dossier de pré-qualification 9](#_Toc490038815)

[6. Sections du Dossier de Pré-qualification 9](#_Toc490038816)

[7. Éclaircissements apportés au Dossier de pré-qualification, visite du site et réunion préparatoire 10](#_Toc490038817)

[8. Modifications apportées au Dossier de pré-qualification 10](#_Toc490038818)

[C. Préparation des dossiers de candidature 11](#_Toc490038819)

[9. Frais de candidature 11](#_Toc490038820)

[10. Langue de candidature 11](#_Toc490038821)

[11. Documents constitutifs du dossier de candidature 11](#_Toc490038822)

[12. Lettre de Candidature 12](#_Toc490038823)

[13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité 12](#_Toc490038824)

[14. Documents établissant les qualifications du Candidat 12](#_Toc490038825)

[15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires 12](#_Toc490038826)

[D. Dépôt des dossiers de candidature 13](#_Toc490038827)

[16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature 13](#_Toc490038828)

[17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature 13](#_Toc490038829)

[18. Dossiers de Candidature hors Délais 13](#_Toc490038830)

[19. Ouverture des dossiers de candidature 14](#_Toc490038831)

[E. Procédures d’évaluation des candidatures 14](#_Toc490038832)

[20. Confidentialité 14](#_Toc490038833)

[21. Clarifications concernant les Candidatures 14](#_Toc490038834)

[22. Conformité des dossiers de candidature 14](#_Toc490038835)

[23. Marge de Préférence 15](#_Toc490038836)

[24. Sous-traitants 15](#_Toc490038837)

[F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des Candidats 15](#_Toc490038838)

[25. Evaluation des candidatures 15](#_Toc490038839)

[26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures 19](#_Toc490038840)

[27. Pré qualification des Candidats 19](#_Toc490038841)

[28. Notification de Pré-qualification 20](#_Toc490038842)

[29. Appel d’Offres 20](#_Toc490038843)

[30. Modifications des qualifications des Candidats 20](#_Toc490038844)

|  |
| --- |
| **Section I - Instructions aux candidats** |
| A. Généralités |
| 1. Objet du Marché | 1.1 Faisant suite à l’Avis de Pré-qualification, tel qu’il est indiqué dans les Données particulières de pré-qualification (**DPP**), le Maître de l’Ouvrage identifié dans les **DPP** émet le présent Dossier de pré-qualification à l’intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre en vue de la réalisation des travaux spécifiés à la Section VII, Etendue des Travaux. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’Appel d’Offres international (AOI) figurent dans les **DPP**. Le numéro de référence de l’AOI correspondant à la présente pré-qualification est également indiqué dans les **DPP**. |
| 2. Origine des fonds | 2.1 L’Emprunteur ou le bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), identifié dans les **DPP**, a sollicité ou obtenu un Prêt/Crédit/Don (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l’Association internationale de Développement (ci-après dénommée la « Banque »), d’un montant indiqué dans les **DPP**, en vue de financer le projet décrit dans les **DPP**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à pré-qualification est lancé. 2.2 La Banque n’effectuera les paiements qu’à la demande de l’Emprunteur, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux articles et conditions de l’accord de financement intervenu entre l’Emprunteur et la Banque pour l’octroi d’un prêt, crédit ou don (ci-après dénommé « l’Accord de financement ») et ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de financement. L’Accord de financement interdit tout retrait du Compte de prêt/crédit destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures, matériels, équipement ou matériaux lorsque, à la connaissance de la Banque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d’une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l’Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l’Emprunteur ne peut se prévaloir de l’un quelconque des droits stipulés dans l’Accord de prêt ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du financement. |
| 3. Pratiques de fraude et corruption  | 3.1 La Banque demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption telles qu’elles figurent à la Section VI soient appliquées.3.2 Aux fins d’application de ces règles, les Candidats devront faire en sorte que la Banque et ses agents puissent examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidatures, soumissions des offres et à l’exécution des marchés (en cas d’attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. |
| 4. Candidats admis à concourir | * 1. Les Candidats doivent satisfaire aux critères d’éligibilité du présent article, et des articles 5.1 et 5.2.
	2. Un candidat peut être une entreprise de droit privé, une entité publique (sous réserve des dispositions de l’article 4.9 des IC) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de Groupement d’Entreprises (GE), toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables pour l’exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant la procédure de pré-qualification, l’appel d’offre si le GE remet une offre, et en cas d’attribution du Marché à ce groupement, durant l’exécution du Marché. A moins que les **DPP** n’en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n’est pas limité.
	3. Une entreprise peut être candidate à la pré-qualification à titre individuel et en tant que partenaire dans un groupement, ou participer en tant que sous-traitant. Un candidat pré-qualifié ne sera pas autorisé à soumissionner pour un marché donné à la fois à titre individuel, et de membre partenaire dans un GE ou en tant que sous-traitant. Cependant, un sous-traitant peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées.[[4]](#footnote-5)
	4. Une entreprise et toute entreprise filiale (qui contrôle directement ou indirectement cette entreprise ou qui est contrôlée par elle ou qui est sous un contrôle commun avec elle) peuvent être candidates à la pré-qualification pour un même marché à titre individuel ou en tant que partenaires dans un groupement ou comme sous-traitant. Cependant si une entreprise et sa filiale sont pré-qualifiées séparément pour un même marché, seul une de ces candidatures pré-qualifiées sera autorisée à soumissionner pour un marché donné. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées.
	5. Sous réserve des dispositions des articles 5.1 et 5.2 des IC, un Candidat peut avoir la nationalité de tout pays. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s’il y est constitué en société, ou enregistré, et soumis à son droit, tel qu’il ressort de ses statuts ou documents équivalents et de ses documents d'enregistrement. Ce critère s’appliquera également à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs du Marché.
	6. Un Candidat ne doit pas se trouver en situation de conflit d’intérêt. Un candidat sera considéré en situation de conflit d’intérêt s’il a participé en tant que consultant, à la conception, la préparation des spécifications des travaux faisant l’objet de la pré-qualification ou s’il a été recruté par l’Emprunteur ou le Maître de l’Ouvrage, ou qu’il est envisagé qu’il le soit, en tant que maître d’œuvre ou chargé du contrôle pour ces travaux. En outre, un Candidat peut être considéré comme ayant un conflit d’intérêt s’il a une relation d’affaires ou familiale proche avec un membre du personnel de l’Emprunteur (ou de l’agence d’exécution, ou d’un bénéficiaire d’une partie du financement de la Banque) qui intervient directement ou indirectement dans une partie quelconque (i) de l’élaboration du Dossier de Pré-qualification, du Dossier d’Appel d’Offres ou des spécifications du Marché, et/ou du processus d’évaluation des offres pour le Marché, ou (ii) de l’administration ou la supervision du Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation a été résolu à la satisfaction de la Banque au cours du processus de d’appel d’offres et de l’exécution du Marché.
	7. Un Candidat faisant l’objet d’une sanction prononcée par la Banque dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et de ses procédures et règles de sanctions applicables, comme indiqué dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 d, sera exclu de toute pré-qualification, sélection initiale, remise d’offre ou de proposition, ou attribution et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d’un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée. La liste des exclusions est disponible à l’adresse électronique mentionnée **dans les DPP**.
	8. Les établissements et institutions publics du pays du Maître de l’Ouvrage sont admis à participer à la condition qu‘ils puissent établir (i) qu’ils jouissent de l’autonomie juridique et financière, (ii) qu’ils sont régis par les règles du droit commercial, et (iii) qu’ils ne dépendent pas du Maître de l’Ouvrage ou ne sont sous sa tutelle.
	9. Le dossier d’un Candidat qui fait l’objet d’une exclusion temporaire par le Maître de l’ouvrage au titre d’une Déclaration de garantie de soumission/proposition ne sera pas pris en considération.
	10. Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que le Maître de l’Ouvrage est en droit de requérir.
	11. Une entreprise tombant sous le coup d’une sanction par l’Emprunteur l’excluant de ses marchés sera admise à participer au présent processus, à moins que, à la demande de l’Emprunteur, la Banque ne détermine que l’exclusion : (a) est en relation avec la fraude et la corruption, et (b) a été prononcée dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative équitable à l’égard de l’entreprise.
 |
| 5. Eligibilité | 5.1 Les entreprises et les individus en provenance des pays énumérés à la Section V sont inéligibles à la condition que 1. la loi ou la réglementation du pays de l’Emprunteur interdise les relations commerciales avec le pays de l’entreprise, sous réserve qu’il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n’empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture des biens ou des travaux ou des services nécessaires ; ou
2. si, en application d’une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l’Emprunteur interdit toute importation de fournitures en provenance du pays de l’entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.

5.2 Lorsque les Travaux doivent être exécutés dans plusieurs pays (et plusieurs pays constituent l’Emprunteur ou sont impliqués dans la procédure d’acquisition), l’exclusion d’une firme ou d’un individu en application de l’article 5.1(a) ci-dessus par l’un des pays concernés pourra s’appliquer à la présente procédure avec l’accord de la Banque et des Emprunteurs concernés. |
| B. Contenu du Dossier de pré-qualification |
| 6. Sections du Dossier de Pré-qualification | * 1. Le Dossier de pré-qualification comprend les Parties 1, et 2 qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l’article 8 des IC.

**PARTIE 1 : Procédures de pré-qualification**1. Section I. Instructions aux candidats (IC)
2. Section II. Données particulières de la pré-qualification (DPP)
3. Section III. Critères et conditions de qualification
4. Section IV. Formulaires de candidature
5. Section V. Pays éligibles
6. Section VI. Règles de la Banque en matière de fraude et corruption

**PARTIE 2 : Spécifications des Travaux**1. Section VII. Etendue des Travaux

6.2 Le Maître de l’Ouvrage ne peut être tenu responsable vis-à-vis des candidats de l’intégrité du Dossier de pré-qualification, des réponses aux demandes de clarifications, du compte rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures (le cas échéant) et des additifs au Dossier de pré-qualification conformément à l’article 8 des IC, s’ils n’ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître de l’Ouvrage prévaudront. 6.3 Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier de pré-qualification. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier de pré-qualification.  |
| 7. Éclaircisse­ments apportés au Dossier de pré-qualification, visite du site et réunion préparatoire | 1. Tout candidat désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter le Maître de l’Ouvrage par écrit, à l’adresse du Maître de l’Ouvrage indiquée dans les **DPP**. Le Maître de l’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des candidatures. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier de pré-qualification directement du Maître de l’Ouvrage. Si les **DPP** le prévoient, le Maître de l’Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Internet identifiée dans les **DPP.** Au cas où le Maître de l’Ouvrage jugerait nécessaire de modifier le Dossier de pré-qualification suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée à l’article 8 et en conformité avec les dispositions de l’article17.2 des IC.
2. Lorsque les **DPP** le prévoient, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des candidatures au lieu et à la date et à l’heure indiqués dans les **DPP**. L’objet de la réunion est de permettre aux candidats potentiels d’obtenir des éclaircissements portant sur le projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Dossier de pré-qualification.
3. Le compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans en identifier la source) et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de pré-qualification. Toute modification du Dossier de pré-qualification qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître de l’Ouvrage par la publication d’un additif conformément aux dispositions de l’article 8 des IC, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ne constituera pas un motif de rejet de sa candidature.
 |
| 8. Modifications apportées au Dossier de pré-qualification  | 8.1 Le Maître de l’Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Dossier de pré-qualification en publiant un additif. 8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de pré-qualification du Maître de l’Ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage publiera immédiatement l’additif sur son site Internet indiqué dans les **DPP**.8.3 Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs candidatures, le Maître de l’Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des candidatures en conformité avec l’article 17.2 des IC.  |
| C. Préparation des dossiers de candidature |
| 9. Frais de candidature | 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de candidature, et le Maître de l’Ouvrage n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de pré-qualification. |
| 10. Langue de candidature | 10.1 La candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de candidature, échangés entre le Candidat et le Maître de l’Ouvrage seront rédigés dans la langue indiquée dans les **DPP**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue indiquée dans les **DPP**, auquel cas, aux fins d’interprétation du dossier de candidature, la traduction fera foi. |
| 11. Documents constitutifs du dossier de candidature | 11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants : (a) **La Lettre de Candidature**, conformément à l’article 12 des IC ; (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat répond aux critères d’**éligibilité** à concourir, conformément aux dispositions de l’article 13 des IC ; (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est **qualifié** conformément aux dispositions de l’article 14 des IC; et  (d) tout autre document requis tel que spécifié dans les **DPP**. 11.2 Le Candidat doit fournir les renseignements concernant les commissions et avantages, accordés ou qu’il est prévu d’accorder, le cas échéant, à des agents ou toute autre partie en relation avec la Candidature.  |
| 12. Lettre de Candidature | 12.1 Le Candidat doit préparer une Lettre de Candidature à l’aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.  |
| 13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité | 13.1 Pour établir qu’il répond aux critères d’admissibilité conformément aux dispositions de l’article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l’éligibilité dans la lettre de candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature. |
| 14. Documents établissant les qualifications du Candidat | 14.1 Pour établir qu’il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de candidature.14.2 Lorsque le Candidat doit fournir un montant monétaire dans un formulaire de candidature, il doit l’indiquer en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :1. Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
2. Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée dans les **DPP**. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans le dossier de candidature. |
| 15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires | 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la candidature tels que décrits dans l’article 11 des IC et mentionner clairement sur l’original « ORIGINAL ». L’original du dossier de candidature doit être dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Le dossier de candidature soumis par un GE doit être signé au nom du GE par un représentant habilité à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de candidature original signé spécifié dans les **DPP** et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l’original et les copies, l’original fera foi.  |
| D. Dépôt des dossiers de candidature |
| 16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature | 16.1 Le Candidat doit placer l’original et les copies du dossier de candidature dans une enveloppe cachetée qui devra : (a) porter le nom et l’adresse du Candidat ; (b) être adressée au Maître de l’Ouvrage, conformément aux dispositions de l’article 17.1 des IC, et (c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de l’article 1.1 des DPP. 16.2 Le Maître de l’Ouvrage ne sera pas responsable si un dossier de candidature qui n’est pas identifié tel que demandé à l’article 16.1 des IC n’a pas été traité. |
| 17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature | 17.1 Les candidats peuvent envoyer leur dossier de candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Maître de l’Ouvrage à l’adresse spécifiée dans les **DPP** et au plus tard à la date limite spécifiée dans les **DPP**. Les candidats peuvent remettre leur dossier de candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans les **DPP**, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées dans les **DPP**. 17.2 Le Maître de l’Ouvrage peut, à a sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature en modifiant le Dossier de pré-qualification en application de l’article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître de l’Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite. |
| 18. Dossiers de Candidature hors Délais | 18.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter un dossier de candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, sous réserve de disposition contraire dans les **DPP**. |
| 19. Ouverture des dossiers de candidature  | * 1. Le Maître de l’Ouvrage procédera à l’ouverture des candidatures à la date, à l’heure et au lieu indiqués dans les **DPP.** Les candidatures reçues en retard seront traitées comme indiqué à l’article 18.1 des IC.
	2. Les procédures d’ouverture des dossiers de candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, sont indiquées dans les **DPP**.
	3. Le Maître de l’Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.
 |
| E. Procédures d’évaluation des candidatures |
| 20. Confidentialité | * 1. Aucune information relative aux candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la pré-qualification ne sera divulguée aux candidats ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que les résultats de la pré-qualification n’aura pas été notifiés à tous les candidats en conformité à l’article 28 des IC.
	2. Entre la date limite de dépôt des candidatures et la notification des résultats de la pré-qualification en conformité avec l’article 28 des IC, si un candidat souhaite entrer en contact avec le Maître de l’Ouvrage pour tout motif relatif à la procédure de pré-qualification, il devra le faire exclusivement par écrit.
 |
| 21. Clarifications concernant les Candidatures | * 1. Pour faciliter l’évaluation des candidatures, le Maître de l’Ouvrage a toute latitude pour demander à un candidat des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son dossier de candidature. et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.

21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa candidature ou ne fournit pas les documents qui lui sont réclamés avant la date limite fixée par le Maître de l’Ouvrage dans sa demande, sa candidature sera évaluée sur la base des renseignements et documents disponibles lors de l’évaluation du dossier de candidature. |
| 22. Conformité des dossiers de candidature  | * 1. Le Maître de l’Ouvrage peut écarter une candidature qui n’est pas conforme aux exigences du dossier de pré-qualification. Dans le cas où les renseignements remis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent une clarification comme indiqué à l’article 21.1 des IC, et le Candidat ne fournit pas la clarification et/ou le renseignement manquant, la candidature pourra être écartée.
 |
| 23. Marge de Préférence  | 23.1 Une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats du pays du Maître de l’Ouvrage[[5]](#footnote-6) dans le cadre du processus d’appel d’offres qui suivra la présente pré-qualification, sauf disposition contraire stipulée dans les **DPP**. |
| 24. Sous-traitants  | 24.1 Le Maître de l’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître de l’Ouvrage, sauf disposition contraire dans les **DPP**. 24.2 Les Candidats qui entendent sous-traiter l’un quelconque des travaux majeurs indiqués à la Section VII, Etendue des travaux, doivent préciser dans la Lettre de candidature l’activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées, et identifier les sous-traitants spécialisés proposés dans les Formulaires ELI-1.2 et EXP-4.2(b) (expérience) de la Section IV. Les sous-traitants spécialisés proposés doivent satisfaire aux conditions de qualification correspondantes indiquées dans la Section III, Critères et conditions de pré-qualification. Le Candidat peut proposer une sous-traitance à concurrence du pourcentage de la valeur du Marché ou du volume des Travaux tel que prévu aux **DPP** et décrit ci-après à l’article 25.2. |
| F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des Candidats |
| 25. Evaluation des candidatures | 25.1 Le Maître de l’Ouvrage aura recours aux facteurs, méthodes, critères et exigences définis dans la Section III, Critères et conditions de pré-qualification afin d’évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres méthodes, critères ou exigences ne sera pas permis. Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou les ressources financières d’un Candidat pour exécuter le marché.25.2 Les sous-traitants proposés par le Candidat devront être pleinement qualifiés pour l’exécution de la partie des Travaux qu’il est prévu de leur confier. Les qualifications du sous-traitant ne pourront pas être utilisées par le Candidat pour remplir les conditions de qualification, à moins que la partie des Travaux qu’il est prévu de leur confier n’aient été identifiée par le Maître de l’Ouvrage **dans les DPP** comme pouvant être exécutées par des Sous-traitants spécialisés ; dans ce dernier cas, les qualifications du Sous-traitant spécialisé pourront être ajoutées à celle du Candidat aux fins de l’évaluation.25.3 Dans le cas de marchés multiples (à plusieurs lots), le Candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, le marché individuel ou la combinaison de marchés (ou lots) pour le(s)quel(s) il est candidat. Le Maître de l’Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat a indiqué son intérêt et satisfait à l’ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés, tel que spécifiés dans la Section III, Critères et conditions de qualification.25.4Cependant, en ce qui concerne l’expérience spécifique requise au point 4.2 (a) de la Section III, le Maître de l’Ouvrage sélectionnera l’une ou plusieurs des options identifiées ci-après :**N** est le nombre minimum requis de marchés**V** est la valeur minimale requise d’un marché, 1. **Pré-qualification pour un marché :**

Option 1 : (i) avoir réalisé N marchés de montant V au minimum chacun,**ou** Option 2 : (i) avoir réalisé N marchés de montant V au minimum chacun, **ou**(ii) avoir réalisé un montant total d’au moins NxV où le nombre de marchés réalisés par le Candidat peut être inférieur à N, mais chaque marché est d’un montant au minimum de V ; **(b) Pré-qualification pour lots multiples :**Option 1 : (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé de l’ensemble des lots pour lesquels le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc.) :**Lot 1 :** avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;**Lot 2 :** avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2**Lot 3 :** avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; Etc.**Ou**Option 2 : (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lesquels le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc.) :**Lot1 :** avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;**Lot 2 :** avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2**Lors 3 :** avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; etc.,**ou**(ii) **Lot 1 :** avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1 **Lot 2 :** avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2**Lot 3 :** avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3, Etc.**Ou**Option 3 : (i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lequel le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc. différents) :**Lot1 :** avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;**Lot 2 :** avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2**Lors 3 :** avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; Etc.**ou**(ii) **Lot 1 :** avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1 **Lot 2 :** avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2**Lot 3 :** avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3, Etc.**ou**(iii) Sous réserve de conformité au point (ii) ci-dessus concernant le montant minimal pour chaque marché unique, le nombre total de marchés peut être inférieur ou égal à N1+N2+N3 + … pourvu que le montant total desdits marchés est égal ou supérieur à N1xV1+N2xV2+N3xV3 + …).25.5 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte. En particulier les qualifications de la maison-mère ou d’une autre société affiliée qui ne fait pas partie du Candidat en tant que membre d’un groupement d’entreprises en conformité à l’article 4.2 des IC (ou participant en tant que sous-traitant dans le cadre de l’article 25.2 des IC) ne seront pas prises en compte. |
| 26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures  | 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou d’écarter toute candidature, et d’annuler la procédure de pré-qualification et d’écarter toutes les candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats. |
| 27. Pré qualification des Candidats | 27.1 Tous les Candidats dont les dossiers de candidature ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par le Maître de l’Ouvrage. 27.2 Un Candidat peut être déclaré « pré-qualifié sous condition », c’est-à-dire qu’il est réputé qualifié à la condition qu’il soumette ou rectifie des documents ou des déficiences non essentiels à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage.27.3 Les Candidats pré-qualifiés sous condition en seront informés et recevront un état de ces conditions qui doivent être remplies à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage avant ou lors du dépôt de leur offre. |
| 28. Notification de Pré-qualification  | 28.1 Le Maître de l’Ouvrage communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des candidats qui ont été pré-qualifiés sous condition ou sans condition. En outre, les Candidats dont la candidature a été écartée en seront informés séparément. 28.2 Un Candidat non pré-qualifié pourra demander par écrit les motifs du rejet de sa candidature au Maître de l’Ouvrage. |
| 29. Appel d’Offres | 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître de l’Ouvrage invitera tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition à présenter une offre.29.2 Le Maître de l’Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie d’offre acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le dossier d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le dossier d’appel d’offres.29.3 Le Soumissionnaire attributaire du Marché devra fournir une garantie de bonne exécution comme il sera indiqué dans le dossier d’appel d’offres.29.4 Si applicable, le Soumissionnaire attributaire devra fournir une garantie séparée de performance environnementale, sociale, et d’hygiène et sécurité (ESHS).29.5 Les Soumissionnaires devront fournir un Code de Conduite s’appliquant à leur personnel et sous-traitants visant à assurer la conformité aux exigences de performance environnementale, sociale, et d’hygiène et sécurité (ESHS).29.6 Les Soumissionnaires devront fournir une stratégie de gestion et un plan de mise en œuvre visant à assurer la conformité aux exigences essentielles de performance environnementale, sociale, et d’hygiène et sécurité (ESHS). |
| 30. Modifications des qualifications des Candidats | 30.1 Un Candidat pré-qualifié conformément aux dispositions de l’article 27 des IC et invité à remettre une offre devra soumettre au Maître de l’Ouvrage toute modification éventuelle dans sa structure ou sa forme (y compris, dans le cas d’un GE, toute modification de la structure ou la forme d’un partenaire du GE). La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage et devra avoir été approuvée par écrit par le Maître de l’Ouvrage avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si (i) un candidat pré-qualifié envisage de s’associer avec un candidat dont la candidature a été rejetée ou avec un des partenaires d’un GE dont la candidature a été rejetée, (ii) du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de pré-qualification, ou si (iii) de l’avis du Maître de l’Ouvrage, la modification pourrait conduire à une réduction importante de la concurrence. La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’invitation à soumissionner. |
| **31. Réclamation concernant la Passation de Marché** | 31.1 Les procédures applicables pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont indiquées **dans les DPP**. |

Section II - Données particulières de la
pré-qualification

|  |
| --- |
| **A. Généralités** |
| **IC 1.1** | Numéro d’identification de l’Avis de Pré-qualification : *[insérer l’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet, ainsi que le nom de la personne en charge, et l’adresse]*Nombre et numéro d’identification des lots faisant l’objet du présent Avis de Pré-qualification *[insérer le nombre et l’identification des lots, le cas échéant. Si les travaux font l’objet d’un seul marché, indiquer la désignation des travaux]*Intitulé et référence de l’AOI :*[insérer l’intitulé et la référence]* |
| **IC 2.1** | L’Emprunteur est : *[insérer le nom de l’Emprunteur et indiquer sa relation avec le Maître de l’Ouvrage, si celui-ci est distinct. Cette insertion doit correspondre aux renseignements fournis dans l’Avis de Pré-qualification]* |
| **IC 2.1** | Montant de l’accord de financement : *[insérer le montant en dollar EU]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **IC 2.1** | Nom du Projet : *[insérer le nom du Projet]* |
| **IC 4.2** | Le nombre maximum de parties membres d’un GE est : *[insérer le nombre ou indiquer « non limité »]* |
| **IC 4.7** | L’adresse électronique de la liste des entreprises et personnes exclues par la Banque est la suivante : <http://www.worldbank.org/debarr>. |
| **B. Contenu du Dossier de pré-qualification** |
| **IC 7.1** | Aux fins **d’éclaircissements** uniquement**,** l’adresse du Maître de l’Ouvrage est :*[insérer le renseignement ou indiquer « même adresse que pour IC 1.1 ci-avant »]*A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*Rue : *[insérer]*Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*Ville : *[insérer]*Code postal : *[insérer]*Pays : *[insérer]*Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]* |
| **IC 7.1 et 8.2** | Adresse de la page Internet : *[dans le cas où il en est fait usage, indiquer l’adresse du site Internet ou celle du portail électronique d’accès libre sur lequel les renseignements sur la pré-qualification sont publiés]* |
| **IC 7.2** | Une réunion préparatoire au dépôt des candidatures *[aura] [n’aura pas]* lieu.*[Le cas échéant, indiquer le lieu, la date et l’heure de la réunion]* |
| **C. Préparation des dossiers de candidature** |
| **ITB 10.1** | La langue du dossier de candidature est : *[insérer la langue applicable]**[****Remarque :*** *après accord de la Banque, le Maître de l’Ouvrage pourra publier le Dossier de pré-qualification dans une autre langue qui devra être (a) soit la langue nationale de l’Emprunteur, (b) soit la langue utilisée dans son pays pour les transactions commerciales. Dans de tels cas, la disposition suivante sera incluse :]**« De plus, le Maître de l’Ouvrage a publié une version du Dossier de pré-qualification traduite en : [insérer la langue nationale ou la langue utilisée pour les transactions commerciales et s’il en existe plusieurs, ajouter « et en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ »]**Le Candidat a le choix de remettre son dossier de pré-qualification en une (et seulement une) des langues mentionnées ci-avant. Le Candidat ne devra pas soumettre son dossier de pré-qualification dans plus d’une langue.]*Toute correspondance sera échangée en \_\_\_\_\_\_\_\_.Le dossier de candidature, ainsi que toute correspondance seront soumis en \_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la langue de la pré-qualification dans le cas d’une langue unique]**[****Remarque :*** *si le dossier de pré-qualification a été publié en plus d’une langue, le texte suivant devra être inséré ci-avant : «une des langues indiquées ci-avant]*La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés sera \_\_\_\_\_\_\_\_ *[indiquer une seule langue]* |
| **IC 11.1 (d)** | Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants : *[Insérer la liste des documents additionnels demandés, le cas échéant]* |
| **IC 14.2**  | La source des taux de change sera *[insérer une source accessible au public]* |
| **IC 15.2** | Outre l’original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de : *[insérer le nombre]* |
| **D. Dépôt des dossiers de candidature** |
| **IC 17.1** | **La date et l’heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :**Date : *[insérer]*Heure :*[insérer]**[Le délai accordé pour la préparation et le dépôt des dossiers de candidature devrait être suffisant pour que les Candidats puissent rassembler toute la documentation nécessaire – de préférence huit semaines, et en tous les cas au minimum six semaines après la date la plus tardive de la mise à disposition des documents ou de la publicité. Ce délai peut être plus long pour les très grands projets, afin d’accorder du temps pour la constitution de groupements d’entreprises et la recherche des ressources nécessaires]*Aux fins de **dépôt des candidatures**, uniquement, l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la suivante :*[insérer les renseignements ou indiquer « l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la même que pour IC 1.1 »]*A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*Rue : *[insérer]*Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*Ville : *[insérer]*Code postal : *[insérer]*Pays : *[insérer]*Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]*Le candidat *[insérer « pourra » ou « ne pourra pas »]* remettre son dossier de candidature par voie électronique.*[Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]*La procédure de remise des candidatures par voie électronique est la suivante : *[insérer une description de la procédure de soumission des candidatures par voie électronique]* |
| **IC 18.1** | *[Sélectionner une des deux options ci-après :]*Un dossier de candidatures reçu en retard sera retourné au Candidat.*[ou]*Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou refuser un dossier de candidature reçu en retard. |
| **IC 19.1** | L’ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes *[insérer l’adresse, la date et l’heure].* |
| **IC 19.2** | *[Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]*La procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électronique est : *[insérer la description de la procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électroniques]* |
| **E. Procédures d’évaluation des candidatures** |
| **IC 23.1** | *[La disposition suivante et les informations correspondantes seront uniquement incluses si le Plan de passation des marchés autorise l’application de la marge de préférence nationale et que le Maître de l’Ouvrage prévoit de l’appliquer dans le cadre du Marché. Dans le cas contraire, supprimer.]* Une marge de préférence *[sera/ne sera pas]* *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* accordée aux entreprises du pays du Maître de l’Ouvrage.  |
| **IC 24.1** | Le Maître de l’Ouvrage *[insérer « a l’intention » ou « n’a pas l’intention »]* de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance (Sous-traitants désignés). *[Si la mention ci-dessus est « a l’intention », donner la liste des parties spécifiques des travaux et des sous-traitants respectifs]*  |
| **IC 25.2** | *[indiquer « Sans Objet » s’il n’est pas identifié des parties d’ouvrage pour lesquelles des Sous-traitants spécialisés peuvent être nécessaires]* Les parties des Travaux pour lesquelles le Maître de l’Ouvrage permet aux Candidats de proposer des Sous-Traitants spécialisés sont identifiées comme suit :1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour les parties des Travaux identifiées ci-dessus pouvant nécessiter des sous-traitants spécialisés, les qualifications du(des) sous-traitant(s) spécialisé(s) proposé(s) seront ajoutées à celle du Candidat aux fins de l’évaluation. |
| **ITA 31.1** | Les procédures for formuler une réclamation relative à la passation de marché sont détaillées dans les [Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement](http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/brief/procurement-new-framework), en date de juillet 2016 (Annexe III). Lorsqu’un Candidat désire présenter une réclamation relative à la passation de marché, il doit soumettre sa réclamation par écrit conformément à ces procédures (et par le moyen le plus rapide disponible, soit par courriel ou télécopie) à :**A l’attention de :** *[insérer le nom de la personne recevant les réclamations]***Titre/position :** *[insérer le titre ou la position]***Maître d’Ouvrage :** *[insérer le nom du Maître d’Ouvrage]***Adresse électronique :** *[insérer l’adresse courriel]***Numéro de télécopie :** *[insérer, y compris code pays et ville ; omettre si non applicable]*En résumé, à cette étape, une réclamation relative à la passation de marché peut avoir pour objet de contester :1. Le contenu du Dossier de Pré-qualification ; et/ou
2. La décision du Maître d’Ouvrage de ne pas pré-qualifier un Candidat.
 |

Section III. Critères et conditions de qualification

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiés dans les formulaires de candidature respectifs.

**Liste des critères**

[1. Critères d’admissibilité 28](#_Toc487411686)

[2. Antécédents de défaut d’exécution de marché 29](#_Toc487411687)

[3. Situation et performance financières 30](#_Toc487411688)

[4. Expérience 32](#_Toc487411689)

| **Critères de Qualification** | **Spécifications de conformité** | **Documentation** |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | **Critère** | **Entité unique** | **Groupement d’entreprises, (existant ou prévu) (GE)** | **Formulaire de candidature** |
| **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** |
| 1. Critères d’admissibilité |
| 1.1 | **Nationalité** | Conforme à l’article 4.5 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.2 | **Conflit d’intérêts** | Pas de conflit d’intérêts selon l’article 4.6 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.3 | **Exclusion par la Banque** | Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE existant doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.4 | **Entreprise publique dans le pays de l’Emprunteur** | Le candidat doit satisfaire aux conditions de l’article 4.9 des IC. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.5 | **Exclusion au titre d’une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l’Emprunteur** | Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l’Emprunteur ou d’une décision de mise en œuvre d’une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l’ article 5.1 des IC | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 2. Antécédents de défaut d’exécution de marché |
| 2.1 | **Antécédents de non-exécution de marché** | Pas de défaut d’exécution d’un marché[[6]](#footnote-7) depuis le 1er janvier de l’année *[insérer l’année]*. | Doit satisfaire au critère1 | Doit satisfaire au critère  | Doit satisfaire au critère[[7]](#footnote-8) | Sans objet | Formulaire ANT-2 |
| 2.2 | **Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission**  | Ne pas être sous le coup d’une sanction relative à une Déclaration de Garantie d’Offre en application de l’article 4.9 des IC. | Doit satisfaire au critère  | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Lettre de candidature |
| 2.3 | **Litiges en instance** | La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu’évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l’ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l’encontre du Candidat. | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Formulaire ANT-2 |
| 2.4 | **Antécédents de litiges** | Absence d’antécédent de litiges systématiquement conclus à l’encontre du Candidat[[8]](#footnote-9) depuis le 1er janvier de l’année *[insérer l’année]*. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Formulaire ANT-2 |
| 2.5 | **Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité** | Déclarer tous les marchés de travaux qui ont fait l’objet de suspension ou de résiliation et/ou de saisie de la garantie de performance par le Maître d’Ouvrage pour des motifs de non-respect des exigences en matière environnementale, sociale, hygiène et sécurité au cours des cinq dernières années[[9]](#footnote-10). | Doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration. | Sans objet | Chaque membre doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration. | Sans objet | Formulaire ANT-3Déclaration de performance ESHS |
| 3. Situation et performance financières |
| 3.1 | **Situation financière** | (i) Le Candidat doit démontrer qu’il dispose d’avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuel, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres à hauteur de *[insérer le montant en $EU]* et nets de ses autres engagements ;(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage qu’il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l’Ouvrage pour les *\_\_\_\_ [insérer le nombre d’années]* dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat. | Doit satisfaire au critèreDoit satisfaire au critèreDoit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère Doit satisfaire au critèreSans objet | Sans objetSans objetDoit satisfaire au critère  | Sans objetSans objetSans objet | Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes |
| 3.2 | **Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction** | Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins\_\_ *[insérer montant en équivalent en $EU en toutes lettres et en chiffres]*, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des *[insérer nombre d’années (\_\_\_)]* dernières années divisées par *[insérer le nombre d’années de la période considérée*.*]* | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire à \_\_ *[insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)]* de la spécification | Doit satisfaire à \_\_ *[insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)]* de la spécifica­tion | Formulaire FIN - 3.2 |
| 4 Expérience |
| 4.1 (a) | **Expérience générale de construction**  | Expérience de marchés de construction à titre d’entrepreneur, de membre de groupement, de sous-traitant ou d’ensemblier au cours des *[insérer nombre d’années en toutes lettres et en chiffres]* dernières années à partir du 1er janvier de l’année *[insérer l’année]*. | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire EXP-4.1 |
| 4.2 (a) | **Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat** | Réalisation à titre d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement[[10]](#footnote-11), d’ensemblier, ou de sous-traitant[[11]](#footnote-12) d’un nombre minimal de marchés similaires[[12]](#footnote-13) stipulé ci-après, de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel[[13]](#footnote-14) exécutés au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) dernières années à compter du 1er janvier *[insérer l’année]* jusqu’à la date limite de remise des offres : *(i) N marchés d’un montant minimum de V ou* *(ii) moins de N marchés d’un montant d’au moins V, sachant que le montant total de tous les marchés doit être égal ou supérieur à NxV* *[insérer des valeurs pour N et V, supprimer (ii) ci-dessus si non applicable].* *[En cas de marchés à lots multiples, le nombre de marchés requis pour l’évaluation des qualifications sera déterminé conformément à l’option choisie à l’article 25.3b des IC]* Chacun des marchés présentés au titre de ce critère doit satisfaire aux exigences essentielles minimales ci-après : *[en référence à la Section VI-Etendue des Travaux, indiquer les exigences essentielles minimales en termes de taille physique, complexité, méthodes de construction, technologie et/ou autres caractéristiques].*  | Doit satisfaire au critère  | Doit satisfaire au critère[[14]](#footnote-15) | Sans objet | Doit satisfaire à la spécification pour une des principales activités dessous *[donner la liste des activités clés et le minimum requis pour un membre, autrement indiquer « NA »]*  | Formulaire EXP-4.2 (a) |
| 4.2 (b) |  | Pour les marchés référenciés ci-dessus ou pour d’autres marchés exécutés en tant qu’entrepreneur principal, membre de groupement, ou sous-traitant[[15]](#footnote-16) depuis le 1er janvier de *[insérer l’année]*, une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel, dans les activités clés suivantes[[16]](#footnote-17) *[fournir la liste des activités clés en indiquant le volume, le nombre ou la cadence de production tel qu’applicable].* *Le critère 4.2(a) les exigences mentionnées définissent la similitude des marchés, alors que les activités clés ou les cadences de production à spécifier au critère 4.2(b) ont pour but de définir la capacité requise de la part du Candidat afin de réaliser les Travaux. Il ne doit pas y avoir de contradiction ni de répétition entre 4.2(a) et 4.2(b). Concernant la cadence de production, indiquer la cadence moyenne durant la période considérée ou la cadence annuelle durant 12 mois de la période considérée][[17]](#footnote-18)* : | Doit satisfaire aux spécifications*[indiquer les activités qui peuvent être réalisées par un sous-traitant spécialisé, si cela est permis en conformité avec IC 25.2]* | Doivent satisfaire au critère*[indiquer les activités qui peuvent être réalisées par un sous-traitant spécialisé, si cela est permis en conformité avec IC 25.2]* | Sans objet | Doit satisfaire à la spécification pour une des principales activités dessous *[le cas échéant, parmi les activités clés dont la liste figure dans la première colonne de ce 4.2(b), indiquer les activités (volume, nombre ou cadence de production tel qu’applicable) et les exigences minimales correspondantes qui doivent être satisfaites par une Partie, sinon indiquer « Sans Objet »]* | Formulaire EXP-4.2 (b) |

Section IV - Formulaires de candidature

**Liste des formulaires**

[Lettre de candidature 37](#_Toc490039632)

[Fiche de renseignements sur le candidat 39](#_Toc490039633)

[Fiche de renseignements sur chaque partie d’un GE 40](#_Toc490039634)

[Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges 41](#_Toc490039635)

[Déclaration de performance ESHS 44](#_Toc490039636)

[Situation et performance financière 46](#_Toc490039637)

[Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction 49](#_Toc490039638)

[Expérience générale de construction 50](#_Toc490039639)

[Expérience spécifique de construction 52](#_Toc490039640)

[Expérience spécifique de construction dans les principales activités 54](#_Toc490039641)

Lettre de candidature

 Date : *[insérer jour, mois, année]*

 No. AOI et titre : *[insérer le numéro et le titre]*

A l’attention de : *[insérer le nom complet du Maître de l’Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la pré-qualification pour l’AOI susmentionné et déclarons que :

1. Nous avons examiné les Documents de pré-qualification et n’avons **pas de réserve**, y compris les Addenda No. (les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l’article 8 des Instructions aux Candidats (IC) ;
2. Nous ne nous trouvons pas en **situation de conflit d’intérêt**, en conformité avec l’article 4 des IC ;
3. Nous (et nos sous-traitants) remplissons les **conditions d’admissibilité** en conformité avec l’article 4 des IC et nous n’avons pas été exclus par le Maître de l’Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission/proposition telle que prévue à l’article 4.9 des IC ;
4. Ni notre entreprise, ni nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne faisons l’objet et ne sommes pas sous le contrôle d’une entité ou d’une personne faisant l’objet de **suspension temporaire ou d’exclusion prononcée** par une le Groupe de la Banque mondiale ou d’exclusion imposée en vertu de l’Accord Mutuel d’Exclusion entre la Banque mondiale et les autres banques de développement. En outre, nous ne sommes pas inéligibles au titre de la législation, ou d’une autre réglementation officielle du pays du Maître de l’Ouvrage, ou en application d’une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
5. *[insérer soit « nous ne sommes pas une* ***entreprise publique*** *du pays de l’Acheteur » ou « nous sommes une entreprise publique du pays de l’Acheteur et nous satisfaisons aux dispositions de l’article 4.8 des IC » ;*
6. Nous, conformément aux dispositions des articles 24.2 et 25.2 des IC, entendons **sous-traiter** les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :

*[Insérer toute activité essentielle identifiée à la Section III-4.2 (a) ou (b) que le Maître de l’Ouvrage a permis de sous-traiter dans le dossier de pré-qualification et que Candidat a l’intention de sous-traiter ; fournir des renseignements détaillés sur les sous-traitants spécialisés proposés, leurs qualifications et leur expérience]*

1. **Les honoraires ou commissions ou avantage en nature** ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de pré-qualification, la procédure d’appel d’offres qui y fera suite, ou l’exécution/la signature du Marché

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Bénéficiaire | Adresse | Motif | Montant |
| *[insérer le nom complet de chacun]*  | *[insérer la rue, le numéro, la ville et le pays]* | *[indiquer le motif]* | *[spécifier le montant, la monnaie, le taux de change et l’’équivalent en US$]* |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

*[Si aucune somme n’a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « Des honoraires, commissions ou avantage en nature n’ont été versés ou ne seront versés par nous à des agents en relation avec la présente candidature »].*

1. Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d’accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas inviter les candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l’objet de la présente pré-qualification, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l’article 26.1 des IC.
2. Nous certifions que les renseignements, déclarations et descriptions contenues dans ce dossier de candidature sont véridiques, corrects, complets et sincères, à notre connaissance.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d’un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de candidature]*

En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat ou du GE]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le \_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[mois]*, \_\_\_\_\_\_ *[année]*.

*[En cas de groupement, soit tous les membres doivent signer, ou seulement le représentant autorisé qui dans ce cas devra fournir ci-joint les pouvoirs notariés de signer au nom de tous les membres du groupement*

Formulaire ELI – 1.1

Fiche de renseignements sur le candidat

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AOI No. : *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

|  |
| --- |
| Nom du Candidat*[insérer le nom légal du Candidat]* |
| En cas de groupement, noms de tous les membres*[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]* |
| Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré*[insérer le nom du pays d’enregistrement]* |
| Année d’enregistrement du Candidat*[insérer l’année d’enregistrement]* |
| Adresse officielle du Candidat dans le pays d’enregistrement*[insérer l’adresse légale du Candidat dans le pays d’enregistrement]* |
| Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat Nom :*[insérer le nom du représentant du Candidat]*Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du Candidat]*Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du Candidat]* |
| 1. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*🞎 Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC🞎 En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l’article 4.2 des IC.🞎 Dans le cas d’une entreprise publique du pays de l’Acheteur, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur, en conformité avec l’article 4.8 des IC.2. Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

**Formulaire ELI – 1.2**

Fiche de renseignements sur chaque partie d’un GE

*[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d’un GE (si le Candidat est un GE), ainsi que par les sous-traitants spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché pour lequel la pré-qualification est entreprise]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AOI No. : *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

Avis d’appel d’offres No. :*[insérer le numéro de l’avis d’Appel d’Offres]*

|  |
| --- |
| Nom du Candidat :*[insérer le nom légal du Candidat]* |
| Nom du membre du groupement :*[insérer le nom légal du membre du groupement]* |
| Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré :*[insérer le nom du pays d’enregistrement du membre du groupement]* |
| Année d’enregistrement du membre du groupement :*[insérer l’année d’enregistrement du membre du groupement]* |
| Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d’enregistrement :*[insérer l’adresse légale du membre du groupement dans le pays d’enregistrement]* |
| Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom :*[insérer le nom du représentant du membre du groupement]*Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du membre du groupement]*Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]*Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du membre du groupement]* |
| 1. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : 🞎 Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC🞎 Dans le cas d’une entreprise publique du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur en conformité avec l’article 4.9 des IC.2. Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

**Formulaire ANT-2**

Antécédents de Marchés non exécutés,
Litiges en instance et historique de litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

|  |
| --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification  |
| 🞎 Il n’y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.1. 🞎 Marché(s) non exécuté (s depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.1 :  |
| Année | Fraction non exécutée du marché | Identification du marché | **Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]* Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]* Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]* Motifs de non-exécution : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[insérer le montant]* |
| Litiges en instance, en conformité à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification |
| 🞎 Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.3.🞎 Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.3 :  |
| **Année** | **Montant du litige**  | **Identification du marché**  | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* \_\_\_\_\_\_ | *[indiquer le montant]*\_\_\_\_\_\_ | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*Statut du litige *[indiquer s’il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]* | *[indiquer le montant]* |
| Litiges en instance, en conformité à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification |
| 🞎 Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.3.🞎 Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.3 :  |
| **Année** | **Année** | **Année** | **Année** |
| *[insérer l’année]*  | *[insérer l’année]*  | *[insérer l’année]*  | *[insérer l’année]*  |

**Formulaire ANT 3**

Déclaration de performance ESHS

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE et chaque Sous-traitant spécialisé]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE ou Sous-traitant spécialisé : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

|  |
| --- |
| Déclaration de performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité selon les dispositions de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification |
| 🞎 **Pas de suspension ou résignation de marché** : Il n’y a pas eu de marché suspendu ou résilié ou faisant l’objet de saisie de garantie de performance depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* pour des motifs liés à la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité comme stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.5. 🞎 **Déclaration de suspension ou résiliation de marché** : Le(s) marché(s) ci-après ont fait l’objet de suspension ou résiliation ou de saisie de garantie de performance depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* pour des motifs liés à la performance environnementale, sociale, hygiène et sécurité comme stipulé à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 2.5. Les détails sont fournis ci-après : |
| **Année** | **Fraction non exécutée du contrat** | **Identification du marché** | **Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*Motifs de suspension ou résiliation : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[insérer le montant]* |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*Motifs de suspension ou résiliation : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[insérer le montant]* |
| *…* | *…* | *[fournir la liste de tous les marchés concernés]* | *…* |
| **Saisie de garantie de performance par le Maître d’Ouvrage pour des motifs liés à la performance ESHS** |
| **Année** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]* Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]* Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]* Motifs de saisie de garantie : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[insérer le montant]* |
|  |  |  |

**Formulaire FIN – 3.1**

Situation et performance financière

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]*

Situation et performance financière

Formulaire FIN – 3.1

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.*]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE ou Sous-traitant spécialisé : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le total du nombre de pages]* pages

**1. Renseignements financiers**

|  |  |
| --- | --- |
| **Données financières en équivalent $EU**  | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années** *[insérer le nombre] années, [insérer en chiffres]*(équivalent milliers d’$EU et taux de change\*) |
|  | Année 1 |
| Information du bilan |  |  |  |  |  |
| 1. Actif total (AT)
 |
| 1. Passif total (PT)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Valeur nette (VN)= [1-2]
 |  |  |  |  |  |
| 1. Actifs circulants (AC)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Dette à court terme (DC)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Fonds de roulement (FR)= [4-5]
 |  |  |  |  |  |
| 1. Ratio courant = [4/5]
 |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats |
| 1. Recettes totales (RT)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Bénéfices avant impôts (BAI)
 |  |  |  |  |  |
| 1. Retour sur capitaux= [9/3ap\*]
 |
| 11. Ratio d’endettement =[3/1] |  |  |  |  |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**2. Source de financement**

*[Chaque Candidat, et dans le cas d’un Groupement, chacun des membres du groupement doit remplir le tableau ci-après]*

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Source de financement** | **Montant (équivalent $EU)** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
|  |  |  |

**3. Documents financiers**

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

1. Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
2. Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
3. Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

🞎 Ci-joint copies des états financiers[[18]](#footnote-19) (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

**Formulaire FIN – 3.2**

Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]*

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |
| --- |
| **Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement)** |
| **Année** | **Montant et monnaie** | **Taux de change\*** | **Equivalent $EU** |
| *[indiquer l’année civile]* | *[insérer le montant et la monnaie]* |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | Chiffre d’affaires moyen des activités de construction\*\* |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

\*\*Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction en $EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 3.2.

**Formulaire EXP – 4.1**

Expérience générale de construction

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]*

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

*[Indiquer les marchés qui montrent* *une activité de construction continue au cours des [nombre d’années] années conformément à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l’année la plus ancienne]*

| **Mois/année de départ** | **Mois/année final(e)** | **Identification du marché** | **Rôle du Candidat** |
| --- | --- | --- | --- |
| *[insérer mois/année]* | *[insérer mois/année]* | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description des Travaux réalisés par le candidat : *[insérer une brève description des travaux]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
|  |  | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description des Travaux réalisés par le candidat : *[insérer une brève description des travaux]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
|  |  | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*Brève description des Travaux réalisés par le candidat : *[insérer une brève description des travaux]*Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**Formulaire EXP – 4.2(a)**

Expérience spécifique de construction

*[Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE ou par un sous-traitant spécialisé.]*

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de marché similaire :***[insérer numéro du marché similaire]* sur *[insérer nombre total de marchés requis]* | **Information** |
| Identification du marché | *[Indiquer le numéro d’identification et le nom du marché, le cas échéant]* |
| Date d’attribution  | *[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]* |
| Date d’achèvement | *[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]* |
| Rôle dans le marché*[cocher la case appropriée]* | Entrepreneur🞎 | Partenaire GE🞎 | Ensemblier🞎 | Sous-traitant🞎 |
| Montant du marché :  | *[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]* | $EU : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* |
| Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la part en montant du montant total du marché, ainsi que le rôle et les responsabilités | *[indiquer le pourcentage du total]* % | *[indiquer le montant en monnaie du marché]* | *[indiquer le montant en équivalent dollars des EU] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* |
| ***[Insérer le rôle et les responsabilités]*** |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | *[indiquer le nom complet]* |
| Adresse :Numéro de téléphone/télécopie :Adresse électronique : | *[rue, numéro, ville, pays]* *[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]**[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]* |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**Formulaire EXP – 4.2(a) (suite)**

**Expérience spécifique de construction (suite)**

| **Numéro de marché similaire :***[insérer numéro du marché similaire]* sur *[insérer nombre total de marchés requis]* | **Information** |
| --- | --- |
| Description de la similitude conformément au critère 4.2(a) de la Section III : |  |
| 1. Montant
 | *[indiquer le montant en monnaie du marché]**[indiquer le montant en $EU en chiffres et en toutes lettres]**[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]* |
| 1. Taille physique
 | *[indiquer le volume des travaux]* |
| 1. Complexité
 | *[donner une description de la complexité]* |
| 1. Méthodes/Technologie
 | *[préciser les méthodes/technologies utilisées]* |
| 1. Cadences de construction
 | *[indiquer les cadences pour les activités correspondantes]* |
| 1. Autres caractéristiques
 | *[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section V, Étendue des travaux]* |

**Formulaire EXP – 4.2(b)**

Expérience spécifique de construction dans les principales activités

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AP: \_\_\_

Page *[insérer le nombre de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Tous les sous-traitants de travaux spécialisés doivent remplir ce formulaire conformément aux articles 24.2 et 24.3 de l’IC et du critère 4.2 de la Section III, Critères et conditions de pré-qualification.

1. Travaux spécialisés No 1 *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*

Quantité totale de ces travaux réalisés dans le cadre du marché :

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Information** |
| Identification du marché | *[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]* |
| Date d’attribution | *[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]* |
| Date d’achèvement | *[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]* |
| Rôle dans le marché*[cocher la case appropriée]* | Entrepreneur 🞎 | Partenaire de GE🞎 | Ensemblier🞎 | Sous-traitant🞎 |
| Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)*[Insérer l’étendue de la participation indiquant la quantité des activités clés exécutées avec succès]* | Quantité totale dans le cadre du marché(i) | Pourcentage de participation(ii) |
| Rôle dans le marché*[cocher la case appropriée]* | Entrepreneur 🞎 | Partenaire de GE🞎 | Ensemblier🞎 |
| 1ère année |  |  |  |
| 2ème année |  |  |  |
| 3ème année |  |  |  |
| 4ème année |  |  |  |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | *[indiquer le nom complet]* |
| Adresse :Numéro de téléphone/télécopie :Adresse électronique : | *[rue, numéro, ville, pays]* *[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]**[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]* |

2. Travaux spécialisés No 2 :

3. …

|  | **Information** |
| --- | --- |
| Description des activités principales conformément au Sous-critère 4.2 (b) de la Section III :  |  |
|  | *[insérer la réponse à la demande formulée dans la colonne de gauche]* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Section V - Pays éligibles

**Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services financés par la Banque mondiale** **:**

Conformément à l’article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, biens et services en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent dossier de pré-qualification :

En conformité avec l’article 5.1 (a) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

En conformité avec l’article 5.1 (b) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

Section VI - Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption

**(Le texte de la Section VI ne doit pas être modifié)**

**1. Objet**

1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d’Investissement par la Banque.

**2. Exigences**

2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu’elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu’aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d’observer, lors de la passation et de l’exécution de ces marchés, les règles d’éthique professionnelle les plus strictes et de s’abstenir des pratiques de fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

1. aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d’influer indûment sur l’action d’une autre personne ou entité ;

se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d’induire en erreur une personne ou une entité afin d’en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s’entendent afin d’atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l’action d’autres personnes ou entités ;

se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d’en influer indûment les actions de cette personne ou entité ; et

et se livre à des « manœuvres obstructives »

1. quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace,harcèle ou intimide quelqu’un aux fins de l’empêcher de faire part d’informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l’enquête ; ou
2. celui qui entrave délibérément l’exercice par la Banque de son droit d’examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous ; et
3. rejettera la proposition d’attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d’attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l’obtention de ce marché ;
4. outre les mesures coercitives définies dans l’Accord de Financement, pourra décider d’autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur ou d’un bénéficiaire du financement s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l’exécution du marché sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque lorsqu’il a eu connaissance desdites pratiques ;
5. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l’exclusion de l’entreprise ou de l’individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l’attribution d’un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière[[19]](#footnote-20) (ii) de la participation[[20]](#footnote-21) comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d’une entreprise par ailleurs éligible à l’attribution d’un marché financé par la Banque ; et (ii) du bénéfice du versement de fonds émanant d’un prêt de la Banque ou de participer d’une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d’un projet financé par la Banque ;
6. exigera que les dossiers d’appel d’offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu’ils autorisent la Banque à inspecter[[21]](#footnote-22) les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l’exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

PARTIE 2 - Spécifications des Travaux

Section VII - Etendue des Travaux

**Table des matières**

[1. Description des Travaux 61](#_Toc487410827)

[2. Calendrier des travaux 62](#_Toc487410828)

[3. Site et autres données 63](#_Toc487410829)

[4. Exigences environnementales, sociales, hygiène et sécurité (ESHS) 64](#_Toc487410830)

1. Description des Travaux

2. Calendrier des travaux

3. Site et autres données

4. Exigences environnementales, sociales, hygiène et sécurité (ESHS)

*Le Maître d’Ouvrage doit recourir aux services d’un spécialiste qualifié dans le domaine environnemental, social, hygiène et sécurité afin de préparer les spécifications ESHS, en collaboration avec un spécialiste en passation des marchés.*

*Le Maître d’Ouvrage doit joindre ou se référer à sa politique/ses règles environnementales, sociales, hygiène et sécurité applicables au projet. Si cette politique ou ces règles n’existent pas, le Maître d’Ouvrage devrait se référer aux conseils ci-après afin de préparer des règles applicables aux Travaux.*

**Contenu recommandé pour des règles environnementales et sociales**

*L’objectif d’une politique applicable aux Travaux devrait au minimum être formulé en vue d’intégrer la protection de l’environnement, l’hygiène et la sécurité au travail et dans les communautés concernées, l’égalité des sexes, la protection des enfants, les groupes vulnérables (y compris les handicapés), la violence à caractère sexiste (VCS), la prévention et l’information concernant le VIH/SIDA, et l’engagement des parties prenantes dans les processus de planification, les programmes et activités des parties concernées par la réalisation des Travaux. Il est conseillé au Maître d’Ouvrage de consulter la Banque mondiale afin de convenir des aspects à inclure, qui peuvent également traiter de : l’adaptation climatique, la relocalisation et l’expropriation, les populations indigènes, etc. La politique applicable devrait établir le cadre de suivi, les processus et activités d’amélioration continue, et les mécanismes destinés à rendre compte de la conformité aux règles.*

*La politique applicable devrait dans toute la mesure du possible être brève mais spécifique et explicite, et mesurable afin de permettre de rendre compte de la conformité aux règles applicables.*

*Au minimum, la politique doit contenir les engagements à :*

1. *appliquer les bonnes pratiques professionnelles internationales pour la protection et la conservation de l’environnement naturel et minimiser les impacts inévitables ;*
2. *procurer et maintenir un cadre de travail respectant l’hygiène et la sécurité et des systèmes de travail sécures ;*
3. *protéger la santé et la sécurité des communautés locales et des usagers, avec une attention particulière pour les personnes handicapées, âgées ou plus généralement vulnérables ;*
4. *assurer que les conditions d’embauche et de travail de tous les travailleurs engagés pour les Travaux se conforment aux conventions du BIT relatives à la main d’œuvre auxquelles le pays hôte a adhéré ;*
5. *ne pas tolérer les activités illégales et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre. Ne pas tolérer les activités VCS, sacrifice d’enfants, atteintes sexuelles aux enfants, et harcèlement sexuel et mettre en œuvre les mesures disciplinaires à leur encontre ;*
6. *adopter une perspective sexo-spécifique et procurer un cadre favorisant l’égalité des hommes et des femmes dans la participation à la planification et à la préparation des Travaux et leur permettant d’en bénéficier de manière égale ;*
7. *travailler de manière collaborative, y compris avec les usagers in fine des Travaux, les autorités concernées, les entreprises et les communautés locales ;*
8. *entendre et écouter les personnes et organisations affectées et répondre à leurs préoccupations, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables, handicapées, ou âgées ;*
9. *procurer un cadre faisant la promotion d’échange d’information, de vues et d’idées en toute liberté et sans crainte de représailles ;*
10. *minimiser le risque de transmission VIH et réduire les effets de VIH/SIDA liés à la réalisation des Travaux.*

*Le document de politique devrait être signé par la plus haute autorité du Maître d’Ouvrage, afin de signaler l’intention de mettre la politique en œuvre de manière rigoureuse.*

1. *Si l’avis de pré-qualification concerne plus d’un marché, indiquer « marchés » au pluriel, Ajouter un nouveau paragraphe 3 « Les candidatures peuvent être soumises en vue de la pré-qualification pour un ou plusieurs marchés selon les modalités qui seront indiquées dans le Dossier d’Appel d’Offres » et modifier la numérotation des autres paragraphes.* [↑](#footnote-ref-2)
2. *[Insérer ce qui suit, le cas échéant] « Le marché sera conjointement financé par [insérer le nom de l’organe de co-financement]. Les appels d’offres seront régis par les règles et procédures d’admissibilité de la Banque mondiale »* [↑](#footnote-ref-3)
3. *La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement, ou par voie électronique si autorisée. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile peut être exigé pour l’étranger. Avec l’accord de la Banque Mondiale, les documents peuvent être distribués par couriel, téléchargés d’un site autorisé ou d’un système d’achat électronique.* [↑](#footnote-ref-4)
4. Si ce document est utilisé pour la pré-qualification pour un marché d’équipement, modifier cette disposition par le biais des DPP afin de refléter la clause « une offre par soumissionnaire » du DAO Type Equipements. [↑](#footnote-ref-5)
5. Aux fins d’application de la marge de préférence, une entreprise est considérée comme étant du pays du Maître de l’Ouvrage à la condition qu’elle soit enregistrée dans le pays du Maître de l’Ouvrage, qu’elle appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et qu’elle ne soustraite pas à des entreprises étrangères plus de 10 pourcent du Montant du Marché (à l’exclusion des Sommes à valoir). Les groupements d’entreprises sont considérés comme étant du pays du Maître de l’Ouvrage et bénéficient de la préférence en faveur du Pays du Maître de l’Ouvrage à la condition que chacun de leurs membres soit enregistré dans le pays du Maître de l’Ouvrage, appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et que le groupement soit enregistré dans le pays du Maître de l’Ouvrage. Le Groupement bénéficiant de la préférence ne doit pas sous-traiter pas plus de 10 pourcent du Montant du Marché (à l’exclusion des Sommes à valoir) à des entreprises étrangères. Les groupements entre entreprises du pays du Maître de l’Ouvrage et entreprises étrangères ne peuvent bénéficier de la préférence. [↑](#footnote-ref-6)
6. Un marché sera considéré en défaut d’exécution par le Maître de l’Ouvrage lorsque le défaut d’exécution n’a pas été contesté par l’Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu’il a fait l’objet de contestation par l’Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l’encontre de l’Entrepreneur. Le défaut d’exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l’Ouvrage n’a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d’exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-8)
8. Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours

 Le Maître d’Ouvrage pourra utiliser ces informations afin d’obtenir des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements durant l’appel d’offres et le processus de vérification (due diligence) associé. [↑](#footnote-ref-9)
9. [↑](#footnote-ref-10)
10. Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat (en termes de valeur, rôle et responsabilité du candidat) et non celle du Groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération. [↑](#footnote-ref-11)
11. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécuté de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l’activité (les activités) de construction principale(s). [↑](#footnote-ref-12)
12. La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d’autres caractéristiques décrites dans la Section VI, Etendue des Travaux. L’agrégation d’un nombre de marchés de petits montants (inférieurs à la valeur indiquée dans la colonne « critère ») pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée. [↑](#footnote-ref-13)
13. Par achèvement pour l’essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché. [↑](#footnote-ref-14)
14. [↑](#footnote-ref-15)
15. d’exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l’encontre du Candidat en tant qu’entité unique ou en tant que membre d’un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat. [↑](#footnote-ref-16)
16. [↑](#footnote-ref-17)
17. L’exigence minimum d’expérience pour un marché à lots multiples sera la somme de toutes les exigences minimum pour chaque lot pris individuellement, sauf si spécifié différemment. [↑](#footnote-ref-18)
18. Si l’état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédent la candidature, le motif doit en être fourni [↑](#footnote-ref-19)
19. Pour écarter tout doute, les effets d’une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l’expression d’intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d’offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d’un tel contrat, et (ii) la conclusion d’un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant. [↑](#footnote-ref-20)
20. Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d’appel d’offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l’offre du soumissionnaire compte tenu de l’expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu’il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l’Emprunteur. [↑](#footnote-ref-21)
21. Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d’une enquête ou d’un audit, tel que l’évaluation de la véracité d’une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d’avoir accès à des documents financiers d’une entreprise ou d’une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d’avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l’enquête ou de l’audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie. [↑](#footnote-ref-22)